

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5661

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon

objet : **Convention avec le CETU pour l'assistance technique au projet de centralisation des postes de commande des tunnels de l'agglomération**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la voirie communique un projet de convention à conclure avec le Centre d'études des tunnels (CETU) pour une assistance technique au projet de centralisation des postes de commande des quatre tunnels de la ville de Lyon (Fourvière, Croix-Rousse, Brotteaux et Vivier Merle) et celui du contrôle d'accès des zones piétonnes.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de sites concernés et de la complexification de la réglementation, la Communauté urbaine étudie ce projet de regroupement afin d'améliorer la surveillance des ouvrages et, partant, leur sécurité.

La convention serait conclue pour six mois avec un montant maximum de 200 000 F HT.

Les prestations incluses dans cette convention concernent :

- le pilotage général du projet,
- un diagnostic de la situation existante,
- des propositions en vue d'une nouvelle organisation ;

Vu ledit projet de convention ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de convention.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le rendre définitif,

b) - signer la convention ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire.

3° - La dépense de 239 200 F TTC à engager pour ces prestations sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine pour l'exercice 2000 et prévus au titre des autorisations de programme pour l'exercice 2001 - compte 231 510 - opération 0421.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,